

**Projet d'arrêté portant réglementation particulière de la pêche maritime de loisir à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ;**

--

**Synthèse de la consultation du public**

Le projet d'arrêté portant réglementation particulière de la pêche maritime de loisir à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion a fait l'objet d'une consultation publique, du 10 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 inclus, sur le site internet de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée:

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>

Dans le cadre de la consultation du public, au total 104 contributions par courrier électronique ont été reçues :

59 avis défavorables et 45 avis favorables ont été émis

Les motifs de contestation du projet d'arrêté sont résumés ci-après:

- la différence de réglementation entre le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et le Parc national des Calanques,
- les quotas de pêche sont considérés comme trop faibles et devraient être reconsidérés,
- la taille minimale des poissons pêchés soit revue en tenant compte de la taille réelle de chaque catégorie,
- limiter la déclaration des captures aux espèces pour lesquels la pêche de plaisance a un impact significatif,
- l'obligation d'autorisation d'activité pour les personnes mineures à partir de 12 ans,
- le manque de protection des données personnelles collectées par l'application CatchMachine,
- l'absence d'études scientifiques sur l'impact de la pêche de loisir dans le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion,
- les tailles minimales de captures devraient également être applicables aux pêcheurs professionnels,

**Au vu des observations ci-dessus, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.**